

Est on obliger de travailler le soir ?????

Par bichon, le 28/03/2009 à 14:11

VOILA je vous explique

je suis en fin de congé parental serveuse de metier en cdi et je ne souhaite plud travailler le soir il y a aucun horaire de defini sur mon contrat de travail ma patronne ne veux pas motifier mes horaires et ne veux pas un licenciment conventionnel elle veux que je demissionne mais je peux pas j'ai pas d'autre emploi derriere moi donc je ne peut pas demissionner aidez moi donnez une solution s'il vous plait